CLSR
SARL au capital de 71 935 euros
17, chemin de la Tapy
84800 SAUMANE DE VAUCLUSE
R.C.S. AVIGNON 799 570 130

Comptes annuels 2023

COMPTE DE RESULTAT

Copie certifiée conforme par le Gérant
Stéphano DI PIAZZA

Signé par Stephano DI PIAZZA
Le 15/07/24

ID: tx_Aa8OM8DYwJKw

Signed with
Universign

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			4 989	1 127	3 862	342.67
Total des Produits d'exploitation (I)			4 989	1 127	3 862	342.67
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			24 234	10 149	14 085	138.79
Impôts, taxes et versements assimilés			1 480		1 480	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 279	8 729	4 550	52.12
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			706		706	
Total des Charges d'exploitation (II)			39 698	18 877	20 821	110.29
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			34 710-	17 751-	16 959-	95.54-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	34 710-	17 751-	16 959-	95.54-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	314 950		314 950	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	314 950		314 950	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45		45	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	138 468	2 500	135 968	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	138 513	2 500	136 013	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	176 437	2 500-	178 937	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	319 939	1 127	318 812	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	178 211	21 377	156 834	733.64
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	141 727	20 251-	161 978	799.87

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

CLSR
SARL au capital de 71 935 euros
17, chemin de la Tapy
84800 SAUMANE DE VAUCLUSE
R.C.S. AVIGNON 799 570 130

Comptes annuels 2023

BILAN

Copie certifiée conforme par le Gérant
Stéphano DI PIAZZA

Signé par Stephano DI PIAZZA
Le 15/07/24

ID: tx_Aa8OM8DYwJKw

Signed with
Universign

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement	1 000	1 000		82	82-	100.00-
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	23 984	19 895	4 089	4 089		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	10 299	3 584	6 715	198	6 517	NS
	Autres immobilisations corporelles	60 880	23 089	37 791	30 163	7 628	25.29
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	33 726		33 726	33 765	39-	0.12-
	Créances rattachées à des participations	478 037		478 037	231 040	246 997	106.91
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	600		600		600	
	Total II	608 526	47 567	560 959	299 338	261 621	87.40
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	86 482		86 482	209 579	123 096-	58.74-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	3 973		3 973	1 230	2 743	222.98
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)				333	333-	100.00-
	Total III	90 456		90 456	211 142	120 686-	57.16-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	698 982	47 567	651 414	510 479	140 935	27.61

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 478 637
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 71 935)	71 935	71 935		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	179 530	179 530		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	7 194	7 194		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	201 047	221 298	20 251-	9.15-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	141 727	20 251-	161 978	799.87
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	601 434	459 706	141 727	30.83
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	15 064	15 899	835-	5.25-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	34 917	34 874	43	0.12
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	49 981	50 773	792-	1.56-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	651 414	510 479	140 935	27.61
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	49 981	50 773		

CLSR
SARL au capital de 71 935 euros
17, chemin de la Tapy
84800 SAUMANE DE VAUCLUSE
R.C.S. AVIGNON 799 570 130

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente juin, à dix-sept heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- M. Stéphano DI PIAZZA, détenteur en pleine propriété de 1 part et en usufruit de 71 934 parts,
- Mme Stéphanie DI PIAZZA, détentrice en nue-propriété de 23 978 parts,
- Mme Léa DI PIAZZA, détentrice en nue-propriété de 23 978 parts,
- Mme Clara DI PIAZZA, détentrice en nue-propriété de 23 978 parts.

Total des parts des associés présents ou représentés : 71 935 parts sur les 71 935 parts composant le capital social.

M. Stéphano DI PIAZZA préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

– les copies des lettres de convocation ;
– la feuille de présence ;
– le rapport de gestion de la gérance ;
– l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
– le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
– le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
– Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance ;
– Affectation du résultat ;

– Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
– Ratification de la rémunération de la gérance ;
– Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

– du rapport de gestion de la gérance ;
– du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 141 727,45 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte des modifications apportées à la présentation des comptes annuels et aux méthodes d'évaluation desdits comptes, telles qu'elles sont décrites et justifiées dans l'annexe.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 141 727,45 euros :

- Au poste report à nouveau : 141 727,45 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, observation étant faite que l'intéressé n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'absence de rémunération du Gérant au titre de l'exercice 2023, outre le remboursement de ses frais.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant, par tous les associés présents.

Stéphano DI PIAZZA
Le Gérant

Signé par Stephano DI PIAZZA
Le 15/07/24
ID: tx_wxVAwr8MGMQ0
Signed with Universign

Stéphanie DI PIAZZA

Signé par Stéphanie DI PIAZZA
Le 15/07/24
ID: tx_wxVAwr8MGMQ0
Signed with Universign

Léa DI PIAZZA

Signé par LEA DI PIAZZA
Le 15/07/24
ID: tx_wxVAwr8MGMQ0
Signed with Universign

Clara DI PIAZZA

Signé par CLARA DI PIAZZA
Le 05/09/24
ID: tx_wxVAwr8MGMQ0
Signed with Universign

CLSR
SARL au capital de 71 935 euros
17, chemin de la Tapy
84800 SAUMANE DE VAUCLUSE

R.C.S. AVIGNON 799 570 130

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION (RESOLUTION VOTEE)

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 141 727,45 euros de la manière suivante :

Au report à nouveau : 141 727,45 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu distribution de dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le gérant

Signé par Stephano DI PIAZZA
Le 15/07/24
ID: tx_Aa8OM8DYwJKw
Signed with Universign

CLSR
SARL au capital de 71 935 euros
17, chemin de la Tapy
84800 SAUMANE DE VAUCLUSE
R.C.S. AVIGNON 799 570 130

Comptes annuels 2023

ANNEXE COMPTABLE

Copie certifiée conforme par le Gérant
Stéphano DI PIAZZA

Signé par Stephano DI PIAZZA
Le 15/07/24

ID: tx_Aa8OM8DYwJKw

Signed with
Universign

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus